Pourquoi adhérer à FO ?

Un syndicat vous donne les moyens de vous regrouper, de vous organiser et de vous défendre. Il vous permet de négocier d'égal à égal afin d'obtenir ce que vous n'obtiendriez jamais seul.

Force Ouvrière c'est votre force !

Force Ouvrière est un syndicat confédéré et indépendant. À ce titre, en adhérent à FO DGFIP, vous devenez membre à part entière d'une organisation qui a une vue d'ensemble de la situation de tous les salariés au plan national. Seul le syndicalisme confédéré est en mesure de défendre le service public et les statuts particuliers (le statut c'est votre contrat de travail).L'indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des gouvernements, de l'État, du patronat et des églises. C'est pourquoi Force Ouvrière s'abstient et s'abstiendra toujours de donner des consignes de vote.

FO EST LA 1ère ORGANISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE D ETAT.

Adhérer à FO c'est

- Être **conseillé, suivi et aidé** dans vos démarches (mutations, recours en évaluation professionnelle, tribunal administratif, avancement, liste d'aptitude…), en liaison avec les élus nationaux FO DGFIP.
- **Porter votre voix** en **CAPL, CTL, CHSCT et CDAS** et dans les instances nationales en relayant vos **questions et revendications.**
- Recevoir notre **lettre de diffusion** départementale, et recevoir en avance certaines informations.
- Être informé et recevoir le compte rendu des mandats que vous nous avez confiés.
- Pouvoir nous rencontrer **sur tous les sites** du département à chaque fois que nécessaire et sur simple demande.

Adhérer à FO c'est aussi avoir le bénéfice

- de la caisse de secours de l'UD FO 59 : **une indemnisation forfaitaire de 12 €** par jour de grève (appel de FO DGFIP 59) à partir de 2e jour par année civile.
- du fond de grève FO DGFIP national : **une indemnisation forfaitaire de 40 €** par jour de grève (appel de FO DGFIP) à partir du 4e jour par année civile.
- d'être invité(e) à notre **assemblée générale annuelle**
- **de la presse FO** (le Syndicaliste F.O. -DGFiP, la Nouvelle Tribune…),
- du **« Particulier spécial fiscal »,**
- **d'être membre de l'AFOC** (protection des consommateurs),
- **de permanences juridiques**
- **de pouvoir être orienté(e) vers une autre section FO pour un proche du secteur privé ou autre : FO est partout !**

Adhérer à FO DGFIP 59, c'est pouvoir

- être accompagné et défendu face à sa hiérarchie

- prendre sa place dans l'action et l'activité de la section, s'y investir, s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités. Car FO, ce n'est pas « les autres », qu'ils soient responsables ou délégué(e)s, élu(e)s ou mandaté(e)s ; la vraie force de FO, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.

La force d'un syndicat, c'est aussi le nombre et la détermination des adhérents et des militants. Mais une force, c'est comme la forme, ça s'entretient ; en matière syndicale, il faut toujours plus d'adhérents informés et formés, pour obtenir de nouvelles avancées et garanties sociales.

Cotiser c'est déjà agir

La cotisation syndicale, versée régulièrement matérialise son appartenance à FO et constitue un élément vital du financement de la section. Elle garantit son indépendance à l'égard de la direction. Sans la cotisation, le syndicat ne peut pas vivre !

66% du montant de votre adhésion est déductible de votre impôt sur le revenu sous forme de crédit d'impôt. Ainsi une cotisation de 120 euros ne coûte en fait que 40 euros ! N'hésitez pas…

Le bulletin d'adhésion , également disponible sur le site FO DRFIP 59 et à renvoyer:

soit par mail : fo.drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

walter.despicht@dgfip.finances.gouv.fr

soit par courrier à l'adresse suivante : WALTER DESPICHT Trésorier Départemental
DRFIP du Nord-Dépense de l'État service liaison rém
82 avenue Kennedy
BP 70689
59033 LILLE CEDEX

Possibilité de règlement par prélèvement automatique mensuel ou trimestriel.

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFiP

NOM : ---------- PRENOM : ----------

N° matricule (ex N° AGORA) : ---------- ADRESSE MEL : ----------

GRADE : ---------- QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL : -------- %

AFFECTATION : ----------

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- le ----------

(signature)

→66 % *de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu*